

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 14 FÉVRIER 2018, À
19 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ
SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN,
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M.	Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel — Gascons
M ^{me}	Louissette Langlois, maire	Ville de Chandler
M.	Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M.	Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M ^{me}	Cathy Poirier, maire	Ville de Percé

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé :

M^{me} Christine Roussy, aménagiste & adjointe à la direction
M. Mario Grenier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01 par madame Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé. Madame Christine Roussy, adjointe à la direction, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

18-02-001-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

18-02-002-O

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
13 DÉCEMBRE 2017**

Sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2017.

18-02-003-O

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2017**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2017.

18-02-004-O

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE CHÈQUES ET DES
PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2017 AU 8
FÉVRIER 2018**

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 15 décembre 2017 au 9 février 2018, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 12915 à 13042 au montant de 702 442,40 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 2353 à 2379, au montant de 91 672,45 \$, le tout pour un grand total de 794 114,85 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

18-02-005-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 9 FÉVRIER 2018

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la liste des comptes à payer au compte 11653 en date du 9 février 2018, au montant 773 055,20 \$, soit approuvée par les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé et que le directeur général, monsieur Mario Grenier, soit autorisé à procéder au paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

18-02-006-O

AUTORISATION DE SIGNATURE AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a obtenu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une aide financière maximale de 40 800 \$ pour la réalisation et la mise en place d'une politique et d'un plan d'action en matière de sports et d'activités physiques pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que le projet consiste également en la réalisation d'un plan d'action et d'évaluation d'opportunités, de développement et d'optimisation des ressources sportives municipales

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la préfète, madame Nadia Minassian et le directeur général, monsieur Mario Grenier, à signer tout document relatif à ladite entente.

18-02-007-O

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE CONSTRUCTIONS SCANDINAVES INC. - DOSSIER RÉNOVATION DES FENÊTRES

CONSIDÉRANT le contrat accordé à l'entreprise Constructions Scandinaves inc. pour la rénovation des fenêtres à l'édifice administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux est effectuée;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de paiement portant le numéro CP-02 de Jean Luc Heyvang, architecte, au montant de 56 282,22 \$, taxes incluses, est conforme aux termes du contrat et à l'état des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Mario Grenier, à procéder au paiement à l'entreprise ConstructionS Scandinaves Inc., au montant de 56 282,22 \$ taxes incluses.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser ladite dépense.

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA MRC

CONSIDÉRANT la tenue d'élection du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Lisette Berthelot, directrice générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise madame Nadia Minassian, préfète, et en son absence, la préfète suppléante, madame Cathy Poirier et le directeur général, monsieur Mario Grenier et/ou madame Danielle Roussy, trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC du Rocher-Percé, à la Caisse Desjardins du Centre-sud gaspésien située au 70, René-Lévesque Est, à Chandler, les chèques et les effets bancaires pour les comptes suivants :

NUMÉROS DE COMPTE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ				
11653	80993	80885	80798	80575

- que soient révoquées toutes les résolutions antérieures portant sur le même objet.

Le tout effectif à compter du 14 février 2018.

MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE FORMATION ADAPTÉES À L'ÉLECTION D'UN PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL

CONSIDÉRANT l'appui demandé par la MRC de La Matapédia relativement à la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection d'un préfet élu au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé procède également à l'élection du préfet élu au suffrage universel conformément à l'article 210-29- 2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;

CONSIDÉRANT la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

CONSIDÉRANT que les activités de formation offertes actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les présidents d'élection locaux et des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en œuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la MRC de La Matapédia dans sa demande au directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir, dès 2021, des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

- que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;
- qu'une copie conforme soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et aux MRC visées par l'élection du préfet au suffrage universel.

18-02-010-O

RECONDUCTION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2019-2020-2021 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT qu'un nouveau rôle d'évaluation foncière devra être déposé pour le cycle triennal 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'une équilibrage du rôle a été réalisée en 2015 pour le rôle actuellement en vigueur, soit pour les années 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la procédure d'équilibrage consiste à modifier tout ou en partie des valeurs inscrites au rôle en vigueur dans le but d'éliminer le plus possible les écarts entre les proportions de la valeur réelle que représentent les valeurs inscrites au rôle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 46.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, dans le cas d'une municipalité locale dont la population est inférieure à 5 000 habitants, l'évaluateur est dispensé de cette obligation lorsque le rôle en vigueur a été le résultat d'une équilibrage;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut toutefois décider de procéder à une nouvelle équilibrage;

CONSIDÉRANT que l'évaluateur responsable du rôle d'évaluation de la Ville de Percé a procédé à l'examen objectif du rôle d'évaluation en vigueur pour aider la Ville à prendre une décision à l'égard de la reconduction des valeurs inscrites au rôle en vigueur ou de l'équilibrage du rôle pour le prochain cycle triennal;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cet exercice, l'évaluateur recommande une reconduction du rôle d'évaluation actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louissette Langlois, dûment appuyée, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé avise Servitech inc. que la Ville de Percé choisit de reconduire le rôle actuel pour le prochain cycle triennal 2019-2020-2021.

18-02-011-O

NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC nomme madame Cathy Poirier, mairesse de la Ville de Percé, à titre de substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine en remplacement de monsieur Bernard Stevens.

18-02-012-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LOCAL (CAL) DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-DANIEL (SÉPAQ)

CONSIDÉRANT que suite à l'élection générale tenue le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer un représentant de la MRC au conseil d'administration local (CAL) de la réserve faunique de Port-Daniel (SÉPAQ);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC nomme, par la présente, monsieur Henri Grenier, maire de la Municipalité Port-Daniel-Gascons, à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration local (CAL) de la réserve faunique de Port-Daniel (SÉPAQ).

18-02-013-O

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que, lors de la modification ou révision de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC tient des assemblées publiques de consultation par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que la Commission d'aménagement est formée des membres du conseil de la MRC et présidée par le préfet ou par un autre membre de la Commission désigné par le préfet;

CONSIDÉRANT que suite à l'élection générale tenue le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer les membres du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres cités ci-dessous font partie intégrante de la Commission d'aménagement pour la MRC du Rocher-Percé :

- M^{me} Nadia Minassian, préfète, MRC du Rocher-Percé
- M. Henri Grenier, maire, Municipalité de Port-Daniel — Gascons
- M^{me} Louise Langlois, maire, Ville de Chandler
- M. Gino Cyr, maire, Ville de Grande-Rivière
- M. Roberto Blondin, maire, Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- M^{me} Cathy Poirier, mairesse, Ville de Percé

18-02-014-O

NOMINATION DE DEUX (2) REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que toute MRC dont le territoire comporte une zone agricole délimitée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) doit avoir un comité consultatif agricole (CCA);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif agricole a pour fonction d'étudier, à la demande du conseil de la MRC ou à sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles ainsi qu'aux aspects environnementaux qui y sont rattachés et faire des recommandations au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif agricole est formé de six (6) membres dont deux (2) membres du conseil de la MRC (Port-Daniel-Gascons et Percé), trois (3) producteurs agricoles et un (1) citoyen;

CONSIDÉRANT que suite à l'élection générale tenue le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer de nouveaux représentants municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme par la présente :

- M. Henri Grenier, maire de la Municipalité de Port-Daniel — Gascons
- M^{me} Cathy Poirier, mairesse de la Ville de Percé

18-02-015-O

AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE DE MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé, le 23 novembre 2017, la proposition de la firme SOLINOV visant la préparation d'une demande de modification du certificat d'autorisation encadrant les opérations du site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification devra être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que ce dernier pourrait émettre des questions et commentaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le dépôt de la demande de modification du certificat d'autorisation par la firme SOLINOV en son nom
- que la firme SOLINOV soit désignée pour répondre aux questions du MDDELCC

18-02-016-O

APPEL DE PROPOSITIONS -- COLLECTE DES ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à un appel d'offres pour la collecte des encombrants, pour la période du printemps 2018;

CONSIDÉRANT que ce contrat a une valeur estimée à moins de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que la MRC du Rocher-Percé procède à un appel d'offres sur invitation
- que le devis soit préparé par la RITMRG et validé par la MRC
- que les résultats de l'appel d'offres soient présentés lors de la prochaine séance du conseil pour octroi

18-02-017-O

AUTORISATION DE PAIEMENT À LAURIER HAMILTON ET FILS LTÉE FACT. # 1412 -- PROJET SAULES

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le paiement de la facture # 1412 à l'entreprise Laurier Hamilton et fils Ltée au montant de 11 296,68 \$, et ce, dans le cadre du projet saules.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire « Matières résiduelles » pour réaliser ladite dépense.

APPUI ET PARTICIPATION AU PÔLE DES TECHNOLOGIES PROPRES (VERTES)

CONSIDÉRANT que le protocole de Kyoto a été le précurseur de plusieurs démarches internationales, afin de réduire les gaz à effet de serre, et était supporté entre autres par le Canada;

CONSIDÉRANT l'implication du Québec, depuis 2008, au *Western Climate Initiative* qui a propulsé le plus grand marché du carbone en Amérique du Nord et le premier à avoir été conçu et géré par des gouvernements infranationaux de pays différents;

CONSIDÉRANT la *Déclaration de Vancouver* le 3 mars 2016, sur la croissance propre et les changements climatiques où les premiers ministres des provinces canadiennes se sont engagés à réduire les gaz à effet de serre de 30 % en deçà du niveau de 2005, et ce, d'ici 2030;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec de réduire ses émissions de GES de 20 % sous leur niveau de 1990, dans le Plan d'action sur les changements climatiques 2013 — 2020;

CONSIDÉRANT que la cimenterie de Port-Daniel — Gascons appartenant à Ciment McInnis est une importante émettrice de CO₂ (1,76 million de tonnes);

CONSIDÉRANT l'engagement de Ciment McInnis d'être un modèle de performance environnementale et un leader en termes de développement durable;

CONSIDÉRANT l'entente convenue par Ciment McInnis de réduire davantage l'empreinte carbone de l'usine en passant par l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et par la captation du carbone;

CONSIDÉRANT la quantité de biomasse forestière disponible en Gaspésie et son impact significatif sur la réduction des GES à la suite de son utilisation en remplacement d'une partie du coke de pétrole;

CONSIDÉRANT la nécessité de plusieurs entreprises gaspésiennes à trouver un marché pour les résidus de sciage, et que le four de la cimenterie pourrait être une solution gagnante pour tous les acteurs;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC du Rocher-Percé d'utiliser la venue de la cimenterie comme moteur de diversification économique en se positionnant comme territoire de développement des technologies propres;

CONSIDÉRANT l'intérêt marqué des entreprises du secteur des technologies propres à la suite des efforts de prospection entamés par le comité de maximisation des retombées économiques de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par plusieurs centres de recherche et centres collégiaux de transfert technologique à participer au pôle de technologies propres situé à Port-Daniel — Gascons en proximité de l'usine de Ciment McInnis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie et participe à la création du pôle des technologies propres par :

- la fondation d'un organisme regroupant des représentants de la municipalité de Port-Daniel — Gascons, de la MRC, des entreprises et des centres de recherche;

- une contribution financière de 25 000 \$ par année pour trois ans, et ce, pour un coût de projet atteignant 1 200 000 \$;
- une reconnaissance de cette démarche comme un moyen d'atteindre les cibles environnementales du gouvernement du Québec.

18-02-019-0

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Le responsable du développement socioéconomique, monsieur Francis Dumont, a présenté, en séance de travail le 13 février 2018, les dossiers dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO) et déposé les recommandations du comité d'investissement socioéconomique.

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2017-2018-50	Littoral de la course	Le Littoral dans la course au défi Pierre Lavoie 2018	2 500 \$	16 173 \$
FAO-2017-2018-51	Gaspésie Gourmande	Guide magazine 2018	3 200 \$	108 865 \$
FAO-2017-2018-52	Jeux des 50 ans et plus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Jeux des 50 ans et plus – Grande-Rivière 2018	5 000 \$	231 300 \$
FAO-2017-2018-53	Musée de la Gaspésie	Exposition sur la vie en tournée de La Bolduc	14 800 \$	76 000 \$
FAO-2017-2018-54	Femmes Entre-Elles	Activités	6 500 \$	30 000 \$
FAO-2017-2018-55	Chambre de commerce du Rocher-Percé	Journée de l'emploi	5 065 \$	14 260 \$
FAO-2017-2018-56	Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer	Raid international Gaspésie	20 000 \$	780 000 \$
FAO-2017-2018-57	Chambre de commerce du Rocher-Percé	Soutien à l'entrepreneuriat 2018*	25 000 \$	98 090 \$
TOTAL			82 065 \$	1 354 688 \$

***Ce projet n'a pas été présenté au comité d'investissement socioéconomique, il est accepté conditionnellement à ce que CIS le recommande**

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

18-02-020-0

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE DE PUMPTRACK -- APPUI À LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 025.01-18 de la Ville de Grande-Rivière relativement au projet de construction d'une piste de pumptrack;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la Ville de Grande-Rivière dans ses démarches visant à la construction d'une piste de pumptrack.

AUGMENTATION DES COÛTS DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-01-7368 de la MRC des Laurentides relativement à l'augmentation des coûts de la facture de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé partage les motifs invoqués par la MRC des Laurentides dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la MRC des Laurentides dans ses démarches visant à dénoncer cette augmentation.

NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNORÉGION -- LECTURE DE L'AVIS PUBLIC

Le programme RénoRégion (PRR) créé en 2015 vise à remplacer les programmes RénoVillage et Réparations d'urgence.

Ce programme est destiné au milieu rural et supporte les propriétaires occupants à faible revenu devant corriger des défauts majeurs à leur résidence. Pour être qualifiables au programme, la maison des demandeurs et ses bâtiments accessoires ne doivent pas avoir une valeur uniformisée supérieure à 115 000 \$, excluant le terrain (évaluation foncière de 2017).

Dans le cadre du programme RénoRégion, la subvention peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeurs concernant l'un des éléments suivants :

- les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur et solin);
- les ouvertures (portes et fenêtres);
- les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons et escaliers extérieurs);
- la toiture (revêtement de toiture et pontage);
- la structure (fondation et ossature du bâtiment);
- l'électricité (câblage, panneau de dérivation et entrée électrique);
- la plomberie (tuyauterie, puits et installation septique);
- le chauffage (appareil et système de chauffage);
- l'isolation thermique (isolation mur, plafond et fondation).

La subvention est versée à la fin des travaux sur présentation des pièces justificatives applicables.

Pour bénéficier du programme RÉNORÉGION (PRR), vous ne devez pas avoir déjà bénéficié, au cours des dix dernières années, des programmes RénoVillage et RénoRégion et au cours des cinq dernières années, du programme de Réparations d'urgence (PRU).

Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur détenant une licence de rénovation et de construction (entrepreneur).

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Assurez-vous que la valeur de votre résidence soit inférieure à 115 000 \$. Apportez avec vous une photocopie :

- d'une preuve de propriété (compte de taxes municipales 2017);
- d'une preuve de revenus (déclaration fédérale de revenus 2016).

Un représentant de la MRC sera présent aux endroits suivants pour vous aider à remplir le formulaire obligatoire et s'assurer que tous les documents requis l'y accompagnent. Le formulaire est également disponible sur le site www.mrcrocherperce.qc.ca.

RÉSIDENTS	ENDROIT	ADRESSE CIVIQUE	DATES 9H À 16 H	DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE
Percé	Hôtel de ville	137, route 132 Ouest	12 et 13 février 2018	Le 2 mars 2018, à 16 h 00, à l'adresse suivante : MRC du Rocher- Percé 101-129, boul. René-Lévesque Ouest Chandler (Québec) G0C 1K0
Ste-Thérèse-de- Gaspé	Hôtel de ville	374, route 132	14 février 2018	
Grande-Rivière	Bibliothèque municipale	210, du Carrefour	15 et 16 février 2018	
Port-Daniel- Gascons	Hôtel de ville	494, route 132	19 et 20 février 2018	
Chandler	MRC du Rocher- Percé	129, boul. René- Lévesque Ouest	21 au 23 février 2018	

Après avoir vérifié toutes les demandes, l'inspecteur mandaté par la MRC vous contactera pour fixer un rendez-vous afin de s'assurer que votre dossier est complet. Pour toute information supplémentaire : 418 689-3298 ou mrc@rocherperce.qc.ca (courriel).

CORRESPONDANCE

- Contribution financière du gouvernement du Québec dans les projets suivants :
 - › Stratégie d'action jeunesse 2016—2021 du Secrétariat à la jeunesse (40 000 \$)
 - › Formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, budget 2017 — 2018 (premier versement) (6 500 \$)
 - › Mise en place d'une politique et d'un plan d'action en matière de sports et d'activités physiques (40 800 \$)
- Appui à la MRC du Rocher-Percé — Reconduction du programme de réparation d'urgence (PRU) (plusieurs appuis reçus)
- 2018.01.19 M. Bernard Deschamps, président-directeur général de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
Objet : Ristourne de l'exercice financier 2017 (2 412 \$)
- 2017.12.20 Mme Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs, de l'Habitation...
Objet : Budget additionnel de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme RénoRégion

18-02-022-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée; il est 19 h 47.

Nadia Minassian
Préfète

Mario Grenier
Directeur général & sec.-trésorier